

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 DÉCEMBRE 2020

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, FOUILLAND Franck, VILLENEUVE Marlène, DECHAVANNE Carole, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, DONNARS Jean.

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Yannick FRANÇOIS

Date de convocation : 22/12/2020

Demandes de subventions pour les travaux d'assainissement 2021

M. le Maire remercie les conseillers pour leur présence à cette réunion extraordinaire, motivée par le délai court pour envoyer la demande de subvention auprès du département pour les travaux d'assainissement prévus en 2021.

M. le Maire rappelle qu'en date du 13 octobre 2020, le Conseil municipal avait approuvé le projet de réaménagement du centre bourg, pour un montant total de travaux de 250 000 € HT. Le Conseil municipal avait décidé de confier la maîtrise d'ouvrage au Bureau d'Etudes Réalités et de demander des subventions auprès de la Région et du Département.

M. le Maire rappelle aux conseillers que ce projet nécessite au préalable des travaux d'assainissement, de mise en séparatif du centre-bourg, secteurs Le Ventou et Le Moulin.

Le coût des travaux de création d'un réseau d'eaux usées et de création d'un réseau d'eaux pluviales s'élève à 340 000 € HT.

Le coût des études réalisées par le Bureau d'Etudes Réalités s'élève à 29 200 € HT.

Le coût global de l'opération est de 369 200 € HT, soit 443 040 € TTC.

Ce projet peut bénéficier de soutiens financiers.

- Le soutien financier du Département ne peut ni dépasser le taux de 50 %, ni couvrir les frais de fonctionnement des maîtres d'ouvrage.
- Le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne peut couvrir au maximum 30 % des frais d'étude et 60 % des frais de travaux de mise en séparatif, sur un seul réseau.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De confier la maîtrise d'ouvrage au Bureau d'Etudes Réalités.
- De solliciter toutes les aides financières possibles :
 - 170 000 € auprès du Département, au titre de l'Appel à partenariat Eau.
 - 113 760 € auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (8 760 € pour l'étude et 105 000 € pour les travaux du réseau d'eaux pluviales).
 - auprès de l'Etat.
 - De prendre acte pour engager les démarches et commencer les travaux d'assainissement au printemps 2021, dès autorisation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.